



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

relatif à la nomination d'un(e) délégué(e) au sein du comité
du Syndicat du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans une directive à l'adresse des communes et syndicats intercommunaux, du 2 décembre 2019, le Service des communes a mis en évidence certaines pratiques contraires à la loi dans bon nombre de syndicats intercommunaux. En particulier, ledit service relevait que certains règlements de syndicats prévoyaient que des conseillers communaux puissent siéger simultanément au conseil intercommunal et au comité, ce qui contrevient aux règles de bonne gouvernance.

S'agissant du Syndicat du Cercle scolaire de Colombier et environs (Cescole), notre Commune était représentée jusqu'alors comme suit :

Comité scolaire

- Un(e) conseiller-ère communal(e) en charge du dicastère de l'éducation ;
- Un(e) délégué(e) désigné(e) par le législatif.

Conseil intercommunal

- Un(e) conseiller-ère communal(e) désigné(e) par l'exécutif ;
- Deux délégué(e)s désigné(e)s par le législatif.

Le règlement dudit syndicat a dès lors été modifié afin de se conformer à la législation applicable. Ainsi, ce changement réglementaire prévoit la représentation des communes comme suit :

Comité scolaire

- Conseiller-ère communal(e) en charge du dicastère de l'éducation ;

Conseil intercommunal

- Trois délégué(e)s désigné(e)s par le législatif.

Au vu de ce qui précède, il convient à présent au législatif de **désigner un(e) délégué(e) au sein du conseil intercommunal du syndicat (deux étant d'ores et déjà désigné(e)s, cf. séance du Conseil général du 17 décembre 2020) et d'entériner le fait que le législatif ne sera à l'avenir plus représenté au sein de l'exécutif du syndicat.**

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 31 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

La présidente,

Tony Perrin

C. Bavaud